

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 15 et 16 septembre 2017

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 15 septembre de 14h30 à 19h00 et le samedi 16 de 8H30 à 19H00)

Etaient présents : M. DESBOIS, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT, M. VAISSIERE, Mmes VIGUIE et VEROLA

Etait excusé : M. DESMULIE

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
Mme MAILLET, Directrice Technique Nationale Adjointe

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité Directeur pour leur implication lors des Championnats de France. Il remercie également l'ensemble de salariés notamment pour leur travail lors du Championnat de France Triplette du Mont Saint-Michel.

Il rappelle que chaque responsable de Commission doit veiller au respect de son enveloppe en rapport avec le budget.

En ce qui concerne PARIS 2024, le Président rappelle les informations qui doivent être communiquées. Ce n'est pas une candidature de la pétanque mais une candidature du Sport des Boules via la CMSB (Confédération Mondiale des Sports de Boules) seule instance reconnu par le CIO (Comité International Olympique) depuis 1986. Ce n'est pas une candidature pour être un sport de démonstration mais bien additionnel. Leurs épreuves sont bien incluses dans le programme olympique pour les Jeux en cause; leurs médailles comptent donc dans les totaux et classements.

Les sports additionnels sont proposés par le comité d'organisation de la ville hôte; la proposition est transmise au CIO où elle est successivement examinée par la Commission du Programme, par la Commission Exécutive et enfin par la Session (assemblée générale) du CIO qui suit ordinairement la proposition de la Commission Exécutive.

La décision n'interviendra qu'en septembre 2019, voire 2020.

Pour la Pétanque les épreuves prévues sont les suivantes : tirs de précision Hommes et Femmes ainsi que le Doublette Mixtes.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE JUIN 2017 :

Des précisions seront données par la F.I.P.J.P. en ce qui concerne la validité du but de marque OBUT.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le compte rendu du Comité Directeur de juin est adopté à l'unanimité.

Précision : Il a été demandé que soit précisé l'annonce de la démission du Directeur Technique National, Jean Yves Peronnet présentée lors du conseil national du mois d'avril.

III. FINANCES :

La situation comptable de notre Fédération est conforme dans les différents postes budgétaires à ce jour.

Je vous ai adressé la situation financière provisoire de la FFPJP au 6 septembre 2017.

A la lecture du compte de résultats, la situation comptable est conforme dans les différents postes budgétaires à ce jour. Les recettes s'élèvent à la somme de 2 153 292.33 € dont 1 981 744.59 € de licences et affiliations. Pour les dépenses, nous totalisons une somme de 1 540 135.82 €, ce qui nous donne un excédent de 613 156.51 € au 6 septembre 2017.

Nous avons entrepris les travaux prévus au siège :

- 9 166.00 € pour la réalisation de la cuisine et des sanitaires à l'étage
- 4 270.50 € pour le remplacement du système de la sonorisation et des micros pour la salle de réunion du Comité Directeur et du Conseil National
- 2 000.00 € de remplacement du central téléphonique du siège (travaux à venir).

Nous avons également investi dans l'achat du matériel suivant :

- 1 728.00 € d'achats de matériel de bureautique (Mme TROUBAT du Comité Directeur et Mr ROUX de la DTN).

Pour toutes ses dépenses, nous procéderons à un amortissement sur plusieurs années.

Nous avons versé également un premier acompte de 40 % pour le projet de refonte informatique de GESLICO pour une somme de 40 946.00 €. Le total de cet investissement fera l'objet également d'un amortissement sur les années à venir.

Concernant les dépenses des divers championnats de France 2017, nous avons réglés les dépenses aux comités organisateurs sauf Soustons qui ne nous a pas envoyé leurs dépenses pour les Jeunes, le doublette masculin et le tête à tête féminin.

Pour le versement des forfaits aux Comités Organisateurs, nous le ferons après avoir eu connaissance des divers comptes rendus de délégations.

Nous allons préparer également avec Xavier les fiches financières de fin de saison pour les CD et les Régions.

Nous avons procédé à l'embauche de deux salariés au niveau de la DTN :
Loïc FUENTES le 13 juin et William ROUX le 7 septembre.

(Ils sont présentés au Comité Directeur ainsi qu'aux Présidents de Régions)

Pour les responsables des différentes commissions qui ont un budget propre, la Commission des Finances sous la responsabilité de Corine VEROLA souhaite recevoir les propositions de budget pour 2018 avant le 15 octobre afin de préparer au mieux le budget de l'année prochaine. 2017 est une année de transition durant laquelle les commissions ont préparé des actions nouvelles pour assurer le développement de notre sport et nous en tiendrons compte dans le prochain budget 2018 en collaboration avec le Directeur Technique National Jean-Yves PERONNET puisque certaines de ces actions peuvent entrer dans la convention d'objectifs avec le Ministère des Sports (notamment les actions carcérales et les actions sur le Handicap).

Je termine en vous confirmant l'excellent travail de notre comptable Christy qui assure sa fonction avec motivation et sérieux, ce qui nous permet d'avoir un suivi comptable de qualité et également d'assurer les paiements des différentes dépenses dans des délais très courts.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Un résumé du déroulement de chaque championnat de France a été effectué par chaque délégué.

Il est rappelé que la délégation fédérale doit être logée à proximité des jeux et que le tarif de leurs chambres doit être validé par la FFPJP en amont.

Il est prévu une réunion au siège de la FFPJP en présence des organisateurs de cette année afin d'en dresser le bilan.

Concernant la web TV, il est envisagé de filmer les deux finales des championnats lorsqu'ils ont lieu sur le même site.

La réécriture du cahier des charges est en cours. Il sera présenté au comité directeur lors de la prochaine réunion en novembre pour validation.

Le tableau de répartition des équipes sera envoyé rapidement aux comités et aux régions.

V. COUPE DE France :

Le lieu de la finale 2018 n'est pas encore connu mais plusieurs pistes sont étudiées (Aix en Provence, Castelnaudary). Pour 2019, elle est prévue à La Roche sur Yon et à Chemillé en 2020.

Les zones actuelles sont conservées mais les calculs vont être actualisés. Ils seront diffusés en novembre.

Le 1^{er} tour de zones a été lancé et la date butoir a été décalée au 1^{er} octobre en raison des Championnats d'Europe.

Nouveauté : plus de papier, tout sera désormais transmis par courriel.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS :

A. COMMISSION DES FINANCES :

Des points sont fait régulièrement avec le trésorier et Christy.

La commission se réunira le 23 novembre.

B. DISCIPLINE

A ce jour, sept dossiers sont en cours.

Des réunions sont programmées dans différentes régions afin de présenter la nouvelle procédure :

14 octobre : Aquitaine

28 octobre : Grand Est

11 novembre : Rhône Alpe Auvergne

17 décembre : Corse

C. COMMUNICATION



Plaquette Communication :

Les membres de la commission ont choisi une formule plus simple et plus aérée (en conservant les chemises documents existantes) : moins de textes, des chiffres forts, des photos, des points importants, sur 6 à 8 pages. Les fiches seront modulables, pour faciliter les mises à jour.

Nous avons listé les pages avec les articles. Les devis sont en cours.

Il est prévu une présentation au comité directeur à la prochaine réunion de novembre pour validation. Ainsi, elle pourrait sortir pour le congrès 2018 à MENDE.



Le carré d'honneur des Championnats de France :

L'idée est que la fédération fournisse une tribune de 296 places surélevée, avec entrée par l'arrière, en lieu et place de l'aide Fédérale. Un partenariat avec notre fournisseur sera également mis en place.

Pour cela, il convient de définir les besoins en places de tribunes pour les différents Championnats.

La Commission des Championnats de France a défini les minimums suivants :

500 places : Triplette provençal et Doublette provençal

1500 places : Doublette et Individuel masculin et féminin, Doublette mixte, Triplette Promotion, Triplette Jeune, Triplette féminin, Triplette vétéran.

3500 places : Triplette senior.

Toujours dans le but d'aider nos organisateurs et de valoriser les carrés d'honneurs de nos championnats de France, l'idée complémentaire serait de réaliser la location des places supplémentaires par la SAOS avec une mise à disposition de ce matériel, pour les comités organisateurs, à des conditions préférentielles.

Des demandes de devis, sans engagements, sont en cours afin d'évaluer précisément les coûts.

Il nous semble également qu'il faudrait mettre en place un cahier des charges dédié au Carré d'Honneur : notamment concernant les spécificités liées à la retransmission télévisée (et la web TV Fédérale).



Information Web TV

Les chiffres sont en augmentation sur 2017 avec à ce jour 616 800 visionnages.

Il reste les finales des C N C à retransmettre.

Le Pétanque Tour

2017 a été une année importante avec 8 étapes, dont 2 qui se distinguent: Port Leucate, région de Pétanque, en pleine saison des vacances avec une affluence record. Dès le matin, les inscriptions étaient complètes pour la journée. Et Larmor Plage, en Bretagne, où le club organisateur a fourni un gros travail. Affluence du public lors des éclaircies qui étaient nombreuses. Cette étape a bénéficié de la visite de France3 avec un reportage de 3 minutes diffusé au journal du soir.

Pour Vinci Autoroute, la cible est différente : bonne couverture média, Radio et BFM TV qui a réalisé un reportage sur les disciplines présentes avec diffusion le soir. Un jeu radiophonique a été organisé le 5 août, succès mitigé compte tenu de la canicule 37 °.

Pour les autres étapes : EVIAN, CAEN, ANGERS, les participations des joueurs étaient là, et les sites étaient parfaits.

Il faut noter une participation importante des jeunes sur pratiquement toutes les étapes, hors autoroute.

Nous terminerons la campagne à BANDOL les 20 et 21 septembre 2017.

Victime de notre succès, il a fallu faire appel à la DTN pour l'encadrement des éducateurs locaux, et des commandes de matériels supplémentaires : casquettes et cadeaux pour les joueurs qui battent les champions du monde.

Le budget est difficile à tenir car nous travaillons en live, avec des surprises en fonction des lieux. Nous devrions cependant être conforme au prévisionnel.

Cette campagne 2017 fut longue et éprouvante pour toute l'équipe. Aussi, pour 2018, nous envisageons de revenir à 6 ou 7 étapes. Nous avons beaucoup de sollicitation des comités, mais également des demandes en direct des villes : FECAN, ROSPORDEN, PONTIVY. Elles ont eu connaissance de notre opération par les médias qui couvrent nos étapes.

A ce jour, deux étapes sont validées : MACON et QUIBERON. Le partenariat avec Vinci devrait se poursuivre (un rendez-vous est programmé en novembre). L'étape à BASTIA est décalée en 2019.

Kit Communication

Projet pour 2018 : une clé USB reprenant nos actions et un DVD avec les images du Pétanque Tour sont en préparation.

Le plan Communication

Retour sur l'action de la commission : mise à disposition de matériel, nouvelles grandes banderoles, et un nouvel instant pour les Championnats de France, banderoles pour les comités pour soutenir la candidature « Sport Boules 2024 »

Journée de l'Olympisme : une grande animation a été réalisée à Ax les Thermes, en amont du championnat de France Triplette Promotion. 90 jeunes des écoles publiques ont participé : ateliers, démonstration avec des champions départementaux, goûter offert par l'organisation, et des cadeaux offerts par MMA ont été distribués à tous.

Cette journée a fait l'objet d'un article dans Planète Boules.

Championnat d'Europe Saint-Pierre-lès-Elbeuf :

Les délais étaient malheureusement trop justes pour de proposer une mascotte.

D. EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sports & Territoires

Joseph CANTARELLI a participé au forum organisé aux Arènes de METZ (57) les 07 et 08 Juin 2017. Nous n'avons rien appris durant ces deux jours. Ce genre de rassemblement est plutôt destiné aux personnels des collectivités locales et territoriales.

DOSSIERS en cours depuis 2016

40 demandes sont en cours dont 3 sont bouledromes couverts ont été réalisés. Le dernier en date concerne MARMANDE (47). Il s'agit de la restauration d'un hangar existant qui représente 40 terrains de 12x3 mètres aménageables en 24 terrains de 15x4 mètres.

Les 3 dernières demandes depuis la dernière réunion sont :

SIGEAN (11) – dimensionnement non communiqué

SAINT ALBAN DE ROCHE (38) – 32 pistes + 64 extérieures

SAINT BRIEUC (22) - Restauration d'un hall existant avec les dimensions suivantes : 135x52 mètres en couvert et 2 fois 120x30 mètres en extérieur.

AJACCIO : pas de nouvelles malgré la relance du mois de juin

Evolution du projet 64 pistes de PARIS : à PARIS les projets sont soumis à vote participatif des habitants concernés. La période de vote se déroulera du 13 septembre au 1^{er} octobre 2017. Les projets ayant recueilli le plus de votes seront retenus et mis en œuvre dans les mois et années à venir par les services de la ville. Le cabinet de François MARTINS, adjoint au maire de PARIS a avisé la communauté bouliste car leur mobilisation sera un élément déterminant pour que le projet incluant la construction de bouledromes remporte le vote.

RES (Recensement des Equipements Sportifs) / Schéma de Cohérence

Le nouveau formulaire ministériel destiné à recueillir les renseignements utiles pour la base RES est en cours d'élaboration en commun avec le Sport Boules. Ceci devrait ensuite bien nous aider pour la construction de notre schéma de cohérence.

CNDS : les dossiers en base SES (Subvention d'Equipement Sportif) devront faire l'objet d'un avis fédéral à donner au CNDS et ANDES avant le lundi 25 Septembre

Outre-Mer et Corse : 1 (Guadeloupe)

Métropole - Equipements locaux sur territoires carencés : 4

Dossier figurant dans nos dossiers de suivis :

Bouledrome couvert intercommunal 16 pistes à THUEYTS (07)

Dossiers ne figurant pas dans nos dossiers de suivis :

HENIN (59) : pas de description de l'équipement pétanque

NOYELLES SOUS LENS (62) - « bouledrome couvert » de 4 pistes à dimensions hors normes fédérales

AUCHY LES MINES (62) - Terrain de pétanque extérieur de 450 m²

Décision : il y aura soutien fédéral des projets avec mises en priorités.

E. ARBITRAGE

Suite à l'examen d'arbitre national, voici les résultats: 3 reçus et deux ajournés. Ils devront repasser un module en 2018.

CD63 Madame Jocelyne ARAUJO ajournée

CD2A Madame Mathéa BRUNI admise

CD03 Monsieur Michel FORT admis

CD03 Monsieur Philippe PAUTONIER admis

CD07 Madame Catherine TEIXEIRA ajournée

Précision concernant le code d'arbitrage :

Le but qui est posé à la main, doit l'être à 2 mètres d'un autre but ou d'un autre cercle.

Cette précision est faite dans le Code de l'arbitrage, article 7 alinéa 3 (avec l'accord de monsieur AZEMA Claude, président de la Fédération Internationale). Cette mesure est applicable sur le territoire Français.

La CNA souhaite que l'âge d'entrée au pool élite soit décalé de 55 ans à 60 ans. Le comité directeur est favorable. Ceci sera applicable pour l'examen de janvier 2018.

Le comité directeur accepte le principe que de jeunes arbitres de moins de 25 ans (quel que soit leur grade) arbitrent des compétitions nationales jeunes sous la responsabilité d'un arbitre expérimenté. Il sera fait appel aux comités départementaux pour qu'ils nous communiquent le nom des arbitres concernés par cette mesure.

UNSS : les arbitres ayant réussi l'examen UNSS National se verront donner l'équivalence d'arbitre départemental FFPJP.

Concernant l'examen d'arbitre de Ligue, il sera intégré une partie pratique afin de superviser les candidats en milieu réel.

Si le budget le permet, les arbitres du pool élite recevront un pantalon. Une révision des tenues est prévue lors de la prochaine réunion du comité directeur.

Une réunion de travail avec l'équipe du concours la Marseillaise a permis une discussion constructive. Une nouvelle réunion est fixée au lundi 27 novembre au siège de la Fédération sur la rédaction du nouveau règlement de la Marseillaise.

Championnats de France :

Le rôle de superviseur des arbitres pourra être effectué par un membre arbitre de la CNA.

La CNA demande qu'il soit inscrit au cahier des charges des Championnats de France, que chaque arbitre bénéficie d'une chambre individuelle.

F. CNC

 Courriers :

Tous les courriers concernant les litiges ont pu être traités sans avoir à faire appel au comité de pilotage. Il est rappelé aux comités et aux régions l'absolu nécessité d'avoir établi un règlement intérieur précisant les modalités du déroulement des championnats de clubs.

 Forfaits :

Le club de Saint Assisclé (CD 66) est forfait général en CNC 2. Comme prévu par le règlement une notification de sanction a été transmise au club signifiant l'amende forfaitaire de 1 000 €. Même situation pour Toulouges (CD 66) qui est forfait général en CNC 1. Le siège a bien reçu et encaissé les 2 chèques.

Cette situation est dommageable pour le bon déroulement du championnat. Afin d'éviter de longs déplacements pour jouer un seul match, le comité de pilotage a revu le calendrier des deux groupes concernés. Par conséquent les clubs joueront 6 matchs sur deux journées.

 CRC 2018 :

Les nouvelles régions devront obligatoirement mettre en place un comité de pilotage régional pour l'organisation de leurs différents CRC avec un règlement intérieur unique (RI). Ce RI devra définir l'organisation des CRC en harmonisant les pratiques des commissions territoriales. L'objectif est que l'ensemble des RI soient validés pour le 31 janvier 2019.

 Modifications pour 2019 :

Toutes les modifications suivantes seront présentées lors du congrès de Mende en janvier prochain pour une application en 2019.

- CNC féminin : passage de 48 équipes à 64 équipes avec une 1ère division à 16 équipes et une 2ème division à 48 équipes.
- Rassemblements CNC jeunes et vétérans : la phase finale sera limitée à 16 équipes.
- CDC-CRC-CNC jeu provençal : passage de 4 à 6 joueurs avec la formule suivante :
 - 1ère phase : 3 doublettes (valeur 2 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène
 - 2ème phase : 2 triplettes (valeur 3 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène

Cette nouvelle formule supprime le tête à tête qui n'était pas apprécié et permet le match nul (12 points au total)

Au vue de cette modification la 1ère finale nationale est reportée en 2019.

 **CNC open et féminin :**

Le CNC étant une compétition nationale la CNA a désigné l'ensemble des arbitres sur tous les sites. Seul reste à la charge des présidents de régions la désignation des délégués.

Rappel des dates :

CNC open 1ère journée : 07-08 octobre
 2ème journée : 21-22 octobre
 3ème journée : 4-5 novembre

CNC vétérans
 Finale du 24 au 27 octobre à Saint Yrieix (16)

CNC jeunes
 Finale du 27 au 29 octobre à Saint Yrieix (16)
 Finale à Saint Pierre les Elbeuf (76) du 17 au 19 novembre

CNC féminin
 Idem CNC open avec un rassemblement le 4-5 novembre à Tours (37) et Bans (39)

G. NATIONAUX

Un point complet a été réalisé sur les nationaux organisés cette année

 **Concours annulés :**

23 au total avec des doubles organisations (féminin-masculin)

11 pour la pétanque et 3 au jeu provençal

 **Retour des documents :**

Sur 216 concours au 3 septembre nous avons reçus 191 retours de documents (23 annulés et 3 non-reçus)

 **Participations insuffisantes :**

Certains nationaux n'ont pas eu le nombre d'équipes minimum requis.

Le national de Sauta en Corse ne renouvèlera pas sa demande pour 2018.

3 concours ne sont vraiment pas aux normes et l'appellation « national » ne sera pas renouvelée pour 2018 par le comité directeur. Il s'agit de

- 35 - Uzès 108 équipes (128 en 2016)
- 59 - Grasse 112 équipes (100 en 2016)
- 70 - Gonfaron 108 équipes (122 en 2016)

 **Gestion des licences :** dans 36 nationaux, supra et inter, les licences ne sont pas toutes saisies.

 **Manque d'arbitres :** 25 concours ont un eu un nombre d'arbitres insuffisant.

 **Buvette non-respect du règlement :** 16 compétitions concernées.

 **Terrains non règlementaires :** dimensions en dessous du minimum de 3 x 12 ou 4 x 15 dans le carré d'honneur pour 16 nationaux

 **Dotations :** Écarts dans les dotations annoncées au calendrier et les montants versés, jusqu'à 15000 €

 **Inscriptions des équipes non conformes :** 2 organisations à 15 € au lieu de 18 €

 **Répartitions des indemnités non conformes :** jusqu'à 60 % d'écart

 **Documents numérisés :** 12 résultats sont arrivés au siège et aux responsables du GT des nationaux numérisés. Il est rappelé que les documents (compte rendu, calcul d'indemnité, évaluation) doivent nous parvenir en fichier Excell pour pouvoir être exploités par nos soins.

 **Services d'urgences :** manque le service d'urgence (36 concours), manque défibrillateur (29 concours)

Durant toute la saison 2017 Jean-Jacques LAFFORGUE a dû faire de nombreuses relances pour avoir tous les documents des nationaux. Le plus souvent, il manquait : la classification des concours, les évaluations et les coordonnées du délégué (numéro de téléphone et e-mail).

Ceci fait ressortir un manque de formation des délégués, que nous avons déjà signalé.

La date de dépôt des inscriptions des nationaux est maintenue au 15 septembre pour le calendrier 2018.

Appellation SUPRA au jeu provençal pour des concours du Super Challenge :

- Leurs concours portent les appellations « SUPRAREGIONAUX ou SUPRANATIONAUX » et cette appellation SUPRA est propriété de la FFPJP et ne peut être utilisée par les organisateurs sans l'accord de la FFPJP.
- Les concours régionaux et nationaux organisés par des organisateurs adhérents au SUPER CHALLENGE au jeu provençal donnent des primes ce qui augmente les dotations sans respecter le règlement des régionaux et nationaux.
- Des lots sont aussi distribués en plus de la dotation ce qui modifie le montant de la dotation.
- Des régionaux sont organisés avec des dotations supérieures au 5500 € (dotation d'un national).

Les responsables du Super Challenge se sont engagés à faire respecter ces règles fédérales.

Saisie du calendrier 2018 :

-  La saisie du calendrier des concours nationaux, supranationaux et internationaux sera faite par Loïc FUENTES.
-  La saisie des résultats par Clément et par Loïc de fin juin à début septembre.

GAP jeu provençal :

Suite au courrier du Président de l'organisation demandant le retour de Gap dans les nationaux au jeu provençal, le GT accepte de remettre ce concours au calendrier si la Présidente de PACA accepte la demande.

Délégué au Supranational d'Orange : Patrick GRIGNON ne pourra honorer cette délégation car il sera à la finale du CNC. Il sera remplacé par Jean-Jacques LAFFORGUE.

Réunion des organisateurs de nationaux, supra et inter :

Auvergne-Rhône Alpes organise une réunion le 14 octobre dans l'Isère et Francis GARRIGUE sera présent pour la FFPJP.

Le GT propose une réunion soit à Marseille, soit au Congrès 2018. Prise en charge par la FFPJP des repas de midi et de la location de la salle de réunion si Marseille.

Michel POGGI se charge de trouver une salle pour 150 personnes et un traiteur pour les repas.

Projet de modifications des nationaux, supranationaux et internationaux en 2019 :

Le GT des nationaux travaille sur plusieurs points

- La modification du montant des inscriptions qui est fixe depuis de nombreuses années.
- Les dotations.
- La répartition des indemnités.
- Le calendrier : les priorités seront données lors de l'établissement des calendriers par les comités et les régions dans l'ordre suivant : Evènementiels, SUPRA/INTER, Nationaux.

H. INFORMATIQUE

Nous sommes à ce jour 301 847 licenciés, dont 41 000 nouveaux.

Cette augmentation de 1 666 licences représente une hausse de 0,56 %

La CNIL nous a accordé un report de 3 mois pour notre mise en conformité, soit jusqu'au 11 novembre. Ceci laisse un délai de battement avec la date de mise à jour de Geslico que nous avons prévu de décaler au mois de décembre. Une demande de report supplémentaire sera envoyée donc rapidement. Celle-ci sera accompagnée d'un courrier de notre développeur (EANET) certifiant que la nouvelle version Geslico tiendra compte de toutes les préconisations CNIL.

Le stock de lecteur étant de 19, une commande de 1000 pièces a été validée. Ils seront livrés début novembre et vendus via la SAOS.

Un nouveau contrat sera signé avec Paragon pour la période 2018 -2022.

Un nouveau support remplacera l'existant après épuisement du stock actuel (environ 7000). Afin d'éviter que tous les supports soient renouvelés (avec le risque de rupture de stock), il ne sera plus possible de forcer un nouveau support.

Un nouveau visuel sera appliqué au dos des nouvelles licences. De plus, celles-ci ne mentionneront plus la classification mais contiendront la photo. Aussi il est très important que les comités mettent à jour les licences avec une photo récente.

I. FEMININES

Un questionnaire va être envoyé auprès des comités départementaux et régionaux afin de répertorier les manifestations organisées sur le plan local à destination des féminines. Il est prévu également, en parallèle du championnat de France de sport handicap prévu début juin 2018 à Lunéville, d'organiser un séminaire à destination des responsables des commissions féminines départementales et régionales. L'objectif est d'échanger sur les bonnes pratiques au niveau des manifestations féminines, de l'arbitrage au féminin, des éducatrices.

Le but de cette commission féminine est de travailler sur l'augmentation de l'effectif féminin sur le plan national. A noter l'organisation pour la deuxième année consécutive des "Odalyades" avec notre partenaire *Odalys* au niveau de la ligue PACA. Cette manifestation a pour origine "la journée de la femme" qui était destinée à faire jouer des féminines non licenciées. Celles-ci se sont vues offrir la première année une licence. A voir si ces nouvelles licenciées vont jouer le jeu et ramener de nouvelles non licenciées ! Le résultat de cette deuxième édition sera important à analyser.

La commission féminine propose également qu'une ou deux féminines soient associées au "Pétanque Tour" sur certains sites.

J. JEUNES

Le président de la commission remercie tout le staff présent aux Championnats de France à Soustons pour la réunion et la détection.

La détection des jeunes d'Outre-mer n'est pas facile à mettre en place.

Une convention a été signée entre la FFPJP, représentée par son président Michel DESBOIS et EDUCNAUTE.

Masters Jeunes : faut-il un délégué fédéral ou un représentant de la DTN ?

K. JEU PROVENÇAL

Fonctionnement de la commission

Michel COSTE (84) et Joseph CANTARELLI intègrent la commission en remplacement de Jérémy PIN
La bonne adresse mail de BOIRON Jean Claude est : boiron.jean-claude@orange.fr

SUPER CHALLENGE (en présence de Bruno GOLE)

Etude des statuts, de la Charte et du Cahier des Charges de l'association

L'association n'étant pas affiliée à la FFPJP elle n'est donc pas assurée pour ses organisations propres. Elle va s'affilier à la FFPJP auprès du comité 13.

Dates Jeu Provençal 2018 en Ligue PACA : la FFPJP n'est pas concernée et n'intervient pas tant qu'il n'y pas l'instauration du calendrier unique prévu en 2019.

Elaboration d'un protocole d'accord avec la FFPJP et Cahier des Charges

Le cahier des charges et de la convention PPF a été remis pour exemple à Bruno GOLE : nous restons dans l'attente de leurs observations pour la prochaine réunion.

Evolution du Règlement JP : objectif application 2019

Préalable : le Règlement de jeu du Jeu Provençal est établi par la FIPJP. Mais, étant donné que nous sommes les seuls à le pratiquer Claude AZEMA accepte que nous fassions des propositions de modifications.

Sujets abordés suites aux mails de Vincent MEGER et de Jean Michel IZOARD

Le pointeur

Rappel des fautes majeures constatées :

- Arriver et jouer en passant le rond sans marquer l'arrêt des 2 pieds dans le rond.
- Le pivot sur le pied avancé.
- Le 2ème pied (arrière posé au sol).

Propositions de modifications du Règlement :

Pour pointer :

- Enlever de l'article : « Soit laisser les deux pieds par terre, mais il ne peut déplacer le pied resté dans le cercle. »
- Modifier la phrase suivante : ou encore pour les handicapés des membres inférieurs, même temporaire (cas d'accident), et les joueurs âgés de plus de 65 ans. Un pied doit obligatoirement rester dans le rond

Article 6

Pour tirer la phrase devient : « Il doit lâcher sa boule dès le troisième pas posé en marquant ou non cet appui, mais en aucun cas au-delà de cette limite ». Pour les joueurs évoluant en fauteuil roulant, au moins une roue doit reposer à l'intérieur du cercle. Les unijambistes, même temporaire (cas d'accident) ont la possibilité d'utiliser leurs béquilles pour effectuer leur pas. »

Article 23ter : ramener la distance de boule déplacée de 1,5 m à 1m.

Jet du but : on reste à 2 jets

Objectif : gain de temps et/ou terrains

 **Durée de jeu d'une boule** : ramener progressivement la durée pour jouer une boule ou envoyer le but à 1 minute, avec un premier palier à 1mn15. A tester en championnat départemental des clubs.

Passage en revue de l'existant

Poule allégée = poule de 4

1 bat 2 et 3 bat 4. 1 et 3 sortent de poule. Barrage : 2 joue 4 et le gagnant sort de poule

Avantage : 1 terrain libre direct pendant que le barrage se joue

Inconvénient : 3 sorties de poule d'où 1 tour supplémentaire après poules

Poules de 3

1 bat 2 avec 3 exempt. 1 bat 3 et sort de poule. Barrage : 3 bat 2 et sort de poule

Avantage : 1 terrain libre

Inconvénient : poules de 3 n'est pas un multiple et pour un concours à 256 ça fait 85,3333 poules ?

Conclusion : notre système en poules de 4 en vigueur est le bon que l'on maintient.

Parties en temps limité en poules

Proposition : 2 h plus 2 mènes (éventuellement 1 supplémentaire en cas d'égalité)

Durée estimée d'une partie : 2 h 45

Appliqué lors du premier jour aux Championnats de France ceci donnerait un timing aisé

07 :30 – 10 :45 / 11 :30 – 13 :15 / Repas : 13 :15 – 14 :30 (gestion des parties non terminées et reprise par la Table de Marque) / 14 :30 – 17 :15 : partie de barrage / 18 :00 – 20 :45

On prévoit une application en 2019 mais certains comités tels que 06, 30 et 34 se proposent déjà de tester cette formule en 2018 en tant que pilotes.

Illustration de points de règlements

Création d'une vidéo montrant pour le tir et le point « bon » et « pas bon » à mettre sur le site de la FFPJP et à distribuer aux clubs sur papier.

Arbitrage

Il faut des arbitres motivés et interventionnistes. Ceci passe aussi par la formation de nouveaux arbitres en nombre tels que pratiqué dans le domaine scolaire avec de jeunes arbitre

On peut instaurer la formation d'arbitres en prison par la « Commission Carcéral » pour permettre aux détenus d'exercer à leur sortie dans le cadre de la « réinsertion ».

Nous devons mener des actions de sensibilisation envers les joueurs et le public ainsi que de l'information / formation et du soutien pour les dirigeants et éducateurs.

Promotion du Jeu Provençal

Intégrer sur une étape bien choisie du pétanque tour une démonstration de Jeu Provençal avec des joueurs experts et de renom

Par TV : création d'un petit film (clip) montrant le Jeu Provençal en amont des diffusions pétanque.

A l'étranger : l'idée serait de l'intégrer en démonstration lors de prochains jeux européens des Sports de Boules à voir avec la CESB.

L. SPORT ADAPTE

Loïc va s'occuper du développement avec Séverine.

Nous sommes en attente des référents FFSA. Lorsque nous les auront reçus, on pourrait inciter les comités à les contacter pour intervenir lors de leurs assemblées générales.

Une convention type FFPJP/FFSA pour nos comités et nos régions a été réactualisée. Elle est à leur disposition.

Un projet de colloque des éducateurs sur le sport adapté est prévu les 01 et 02 juin 2018.

La participation de joueurs FFSA sur les étapes du Pétanque Tour serait souhaitable.

Le président de la FFPJP rappelle que l'objectif est aussi de signer une convention avant la fin du mandat avec la Fédération Handisport.

M. ENTREPRISE

Les retours sur le questionnaire transmis aux comités et aux régions sont faibles ; ce qui montre le peu d'intérêt sur le sujet.

Le monde de l'entreprise est pourtant important. Il faudra peut-être changer de stratégie et se rapprocher de la FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprises).

N. MEDICAL

Surveillance Médicale Réglementaire.

Elle est enfin complète hormis un sportif qui ne souhaite plus en faire partie de la liste du haut niveau.

Il faut souligner une nouvelle fois le temps mis par certains joueurs pour l'effectuer nécessitant de multiples relances de ma part ou de Séverine Maillet.

Les choses seront différentes à partir de la saison prochaine, les sportifs sur liste HN auront 3 mois pour l'effectuer sinon c'est le Ministère des Sports qui les retirera d'office de la liste.

Bilan des Championnats de France :

Contrôles d'alcoolémie : 214 contrôles ont été effectués sur 97 joueurs, 77 arbitres, 40 délégués

Résultats : Joueurs : 86 négatifs, 3 à 0,20 mg/l d'air expiré, 2 à 0,15, 3 à 0,10 et 3 à 0,05

Arbitres : 74 négatifs, 1 à 0,10 et 2 à 0,05.

Délégués : 36 négatifs, 1 positif au premier contrôle et 0,20 au second contrôle lui permettant de poursuivre le championnat, 1 à 0,15 et 2 à 0,05.

Bilan médical : 75 interventions

Cette année uniquement pour des pathologies simples : plaies cutanées, piqûre d'insectes, digestives, ORL, rhumatologique, traumatologique, OPH, urinaire, cardiovasculaire, psychologique. Nous n'avons pas eu de demande d'évacuation. 2 Championnats n'avaient pas d'antenne médicale. L'AMPD (Antenne Médicale de Prévention du Dopage) de Bordeaux avait installé un stand au dernier championnat de France à Soustons. Celui-ci a rencontré un franc succès avec beaucoup de passage et des questions portant essentiellement sur l'utilisation du cannabis et la prise de médicaments.

Modifications du Règlement Fédéral Administratif et Sportif.

Des modifications ont été apportées concernant essentiellement le nouveau certificat médical et certains points des contrôles d'alcoolémie. Ces modifications ont été transmises à Michel LEBOT dans le cadre de l'élaboration du nouveau Règlement.

Dispositifs prévisionnels de secours (DPS) sur les CDF.

Il n'existe pas de liste officielle et exhaustive des manifestations devant faire l'objet d'un DPS. Cependant tout organisateur se doit d'assurer la sécurité du public et des participants.

Le dimensionnement du dispositif doit être conforme aux règles énoncées dans le Référentiel National DPS et se calcule en fonctions des paramètres : importance du public, structure, environnement de la manifestation, délai d'intervention des secours publics.

Tous ces paramètres permettent d'établir le Ratio d'Intervenants Secouristes (RIS). Les différents calculs concernant l'organisation de nos CDF retrouve une nécessité de DPS de petite envergure correspondant à un dispositif de 4 secouristes.

Sport Santé- Projet Pétanque d'Intérieur en EHPAD en Région Parisienne.

Le dossier a été finalisé par Anna Maillard. Cela représente un remarquable travail tant sur le plan du contenu que de la présentation.

Le dossier a reçu un accueil très favorable de la Ville de Paris. Il y a une réponse rapide de la part de Mme Eléonore de la Varde conseillère en charge des seniors auprès du cabinet de Dominique Versini Adjointe à la Mairie de Paris. Elle propose une animation pour présenter la pétanque d'intérieur lors de la journée des âges, intergénérationnelle, sur le thème des jeux et du sport le dimanche 15 octobre organisée sur Paris. Ensuite il faudra discuter de la mise en place pour faire découvrir cette activité aux EHPAD parisiens. Il nous reste à fixer le coût d'un tel projet sur le plan de la formation.

O. CARCERAL

Signature Convention à Esses

La 1^{ère} convention, d'une durée de 3 ans, pour une intervention pétanque a été signée le 17 juillet à Eysses entre le CD 47 et l'administration pénitentiaire, en présence de nombreuses personnes de l'établissement ainsi que le Président de la Région Nouvelle Aquitaine.

Florence TRELLU a répondu à la demande de l'établissement et a assuré la prestation qui s'est très bien déroulée. Pour l'occasion, un terrain de pétanque a été aménagé.

Les 2 kits offerts ont été récupérés par des moniteurs de sport particulièrement contents de ce matériel qui va leur permettre d'animer une activité nouvelle.

Le directeur du service d'insertion et de probation évoque l'idée d'étendre la prestation en ajoutant une formation sur l'arbitrage. Nous lui ferons des propositions.

Au final, 6 journées de pétanque, 70 détenus ont pratiqué le tir de précision par rapport à un effectif de 250, et une journée de finales entre les bâtiments avec la participation du champion du Monde Dylan DJOUKITCH et du champion d'Europe jeune Lucas DESPORT, en présence de Francis GARRIGUE, vice-président de la FFPJP.

Réunion à Paris

Après de nombreuses difficultés, Loïc FUENTES, Séverine MAILLET et moi avons pu enfin rencontrer Guillaume DERRE (responsable national du sport pour la pénitentiaire). Il nous a confié qu'il part dans un autre ministère en septembre et qu'il ne pense pas être remplacé rapidement. Il va nous communiquer les coordonnées de son chef de bureau qui sera notre interlocuteur.

Après nous avoir expliqué que le sport représente 40% des heures d'activités mais seulement 0.5% des crédits, il nous donne son avis sur différents points :

- Il n'est pas favorable à la création d'une Fédération Française Pénitentiaire.
- Il préférerait que le titre attribué soit « Champion Pénitentiaire de tir de précision » sans le « de France », pour permettre aux étrangers de participer à la compétition. Nous souhaitons conserver cette appellation et nous regarderons la nationalité du vainqueur, s'il est étranger, nous prendrons le 1^{er} français.
- Il confirme que la cérémonie de remise de maillot est une bonne idée.
- En récompense, nous avons pensé à un survêtement Erima qui sera facturé sur la ligne des incivilités. (Récompenses estimées à 50€)
- Il est d'accord pour que des flyers soient distribués dans les DISP et les établissements, par principe, nous allons quand même demander l'accord du bureau communication de l'AP. Le coût de l'impression de 1000 flyers s'élève à 140€ HT.
- Pour les jeux pénitentiaires, nous devons nous adresser directement à Sabry BELDJILALI.

Formations

Pour les moniteurs de sport, il faut contacter le responsable des formations ENAP qui gère leur formation initiale.

La formation des détenus est à négocier avec les homologues de Sabry Beldjilali. Le coût entre dans les crédits d'insertion des politiques interrégionales ou sont financés directement par les établissements.

Pour 2018, voire 2019, nous envisageons une formation en 3 parties :

L'arbitrage (avec un arbitre tuteur, objectif à moyen terme)

La formation d'éducateur (sans le diplôme)

Le tir de précision.

Les dossiers de demande de subvention sont en attente.

Réunion avec Sabry Beldjilali

Nous l'avons rencontré mercredi 13 septembre à l'occasion des jeux pénitentiaires de la prison d'Aix en Provence. Pour le calendrier 2018, il espère organiser les jeux pénitentiaires dans 50 établissements, 35 cette année, mais il a dû en refuser faute de temps.

En 2018, il y aura des Jeux Pénitentiaires extérieurs au CREPS de Boulouris, pendant 5 jours, la 3^{ème} semaine de septembre avec Pétaque le 1^{er} jour et Tir de précision tous les jours.

La prison de Moulins souhaite un partenariat avec la FFPJP, nous allons les contacter. Nous leur avons fait une proposition de ventes de boules avec la SAOS.

Appel à arbitres

Le nombre d'établissements pénitentiaires organisant les jeux pénitentiaires, ayant augmenté en cette fin d'année, un mail a été envoyé à tous les membres pour aider la commission à trouver des arbitres pour intervenir sur les sites les journées de tir de précision.

Réponse à appel d'offres

Le CROS et la DISP d'ARA veulent mettre en place un projet SPORT-PRISON à travers un cycle de sensibilisation de 8 séances de 2 heures sur 2 établissements : Aiton et Bourg en Bresse. Action qui démarrerait sur 2017.

Je remercie Séverine et Loïc de leur aide précieuse.

P. CONFEDERATION EUROPEENNE DE PETANQUE (CEP)

Championnat d'Europe Triplettes Hommes, Espoirs Hommes et Femmes de SAINT PIERRE LES ELBEUF (76) du 21 au 24 Septembre 2017

Participation

 Triplette Hommes : 36 Nations

 Espoirs Hommes : 17 Nations

Espoirs Femmes : 11 Nations

Le Site Internet du CE a été créé et géré par le CD 76 sur leur site du CD 76

Le programme a été établi en fonction des captations d'images du dimanche matin avec 2 quarts de finales en décalés, puis les demi-finales en décalé et la finale du Triplette Hommes.

La Plaquette Officielle avec photos des participants a été faite par Joseph CANTARELLI.

L'examen d'arbitre Européen se fera pour la dernière fois sur le Championnat d'Europe. Il aura lieu les années suivantes au siège à Luxembourg tout comme les prochains Congrès CEP à partir de 2018.

Contrôle Anti Dopage : prévu le dimanche matin à la demande de la FFPJP.

Congrès de la CEP : Jeudi 21 Septembre

Les participants pour la France seront :

DESBOIS Michel, président de la FFPJP.

CANTARELLI Joseph en tant que Vice-Président de la CEP.

IANNARELLI Jean-Pierre en tant que Président de la Commission Médicale qui aura en charge l'instauration des contrôles antidopage en plus des contrôles alcoolémie.

Championnat d'Europe Triplette Féminin de PALAVAS 2018 - 27 au 30 Septembre 2018 (action Joseph CANTARELLI – CD34 – Club de PALAVAS) :

Les données nécessaires à la présentation de ce championnat en Congrès CEP nous seront fournies par mail par le club de PALAVAS Pétanque juste avant le Congrès.

Coupe d'Europe des Clubs – Tour de qualification du 27 au 30 Juillet 2017

DRAGUIGNAN termine 1^{er} de son groupe et se trouve donc qualifié pour la finale à 8 qui aura lieu à GERSWEILER (D) près de SARREBRUCK du 01 au 03/12/2017

Délégué CEP : CANTARELLI Joseph

Délégué FFPJP : SCHMITT Didier

A relever que le club de l'ABC DRAGUIGNAN a été félicité par l'ensemble des participants pour sa bonne organisation du tour de qualification.

CESB (Confédération Européenne des Sports de Boules)

La création et l'adoption des statuts de la CESB ont été réalisés en présence de Claude AZEMA : un article fait l'objet d'une parution dans « Planète Boules ».

Cette création de la CESB constitue une étape très importante pour notre entrée possible aux JO de « PARIS 2024 ».

VII. DTN

HAUT NIVEAU :

Résultats et sélection des équipes de France

Résultats des Jeux Mondiaux

Les résultats des équipes de France de Sports de Boules ont été excellents avec une première place au nombre total des médailles. Pour la pétanque, nous avons remporté les deux compétitions de tir de précision. Henri LACROIX s'est sorti de la phase qualificative en réalisant 59 points pour arracher un barrage contre Madagascar. Il a ensuite fait un parcours remarquable en battant l'Italien Diego RIZZI et le Thaïlandais, pourtant spécialiste de la discipline. Caroline BOURRIAUD a réussi l'exploit de battre la Thaïlandaise FUNSANIT en finale. En revanche dans les doubles, les féminines se sont inclinées en demi-finale contre la Thaïlande après avoir perdu contre l'Allemagne en groupe. Les masculins ont fait trois excellentes parties avec des statistiques au-dessus de 90% mais ils se sont inclinés à deux reprises dans la mène supplémentaire devant des adversaires avec un niveau de jeu exceptionnel (niveau qu'ils n'ont pas su reproduire dans la suite de la compétition)

Sélections des Championnats d'Europe à Saint Pierre les Elbeuf

Rappel des sélections pour les 3 championnats d'Europe :

SENIORS : QUINTAIS Philippe / SUCHAUD Philippe/ LACROIX Henri/ ROCHER Dylan coach BIDEAU Alain

ESPOIRS MASCULINS : DOERR David/MOLINAS Tyson/DUBOIS Kenzo /BORIS Valentin Coach GALVEZ François et BOIRON Jean-Claude

ESPOIRS FEMININS : BORIES Aurélie/ESCODA Léa/BOURRIAUD Caroline/RODRIGUEZ Alison Coach SORICOTTI Jean-Philippe et RIPERT Michel

Coupe des confédérations

Au moment du Comité directeur, aucune information n'était connue à propos de cette échéance internationale. Depuis nous avons appris que cette compétition se déroulera du 6 au 8 décembre 2017 à Bangkok.

Liste de Haut Niveau

Le Directeur Technique National présente le nouveau dispositif pour les listes de Haut Niveau avec de nouvelles procédures et de nouveaux critères de classifications. Les modalités et les critères d'inscriptions ont largement été remaniés par le Ministère des Sports dans le cadre des nouvelles directives du Parcours de Performance Sportive pour la prochaine olympiade.

Les joueurs considérés comme intéressants pour les équipes de France seront désormais classés en deux catégories. D'une part, nous aurons les Sportifs de Haut Niveau Ministériels correspondant aux athlètes qui ont performé dans les compétitions de référence (Voir fiche sur les critères). Ceux-ci pourront alors bénéficier des aides personnalisées données par le Ministère et versées par le CNOSF. Ils pourront également postuler à la mise en place d'une Convention d'Insertion Professionnelle. D'autre part, nous aurons les sportifs du collectif national dont les critères de validation sont un peu plus larges. En croisant tous ces critères, la DTN constitue une « liste large » de sportifs dans laquelle elle choisira les athlètes qu'elle souhaite impliquer dans le Parcours de Performance Fédéral. Ces sportifs du collectif National ne pourront pas bénéficier des aides personnalisées et des conventions d'Insertion Professionnelle.

La base de données ministérielle de saisie des informations a changé depuis cette année. Dorénavant, il faudra passer par le Portail du Suivi Quotidien des Sportifs P.S.Q.S. La procédure d'inscription se passe en plusieurs phases :

- Le Directeur Technique National inscrit une liste large début septembre sur le P.S.Q.S. Un courriel est généré automatiquement invitant le sportif à venir renseigner la base de données ministérielle.
- Les deux listes sont présentées aux élus fédéraux pour discussion et validation (au comité de septembre).
- Le sportif renseigne un certain nombre d'items le concernant grâce à son login et mot de passe qui lui ont été communiqués (début octobre). Ces informations peuvent être modifiées et mises à jour à tout moment.
- Le Directeur Technique National vérifie alors les informations apportées puis propose l'inscription en liste en confirmant les résultats et performances qui conditionnent et justifient leur inscription (20 octobre).
- Chaque sportif doit signer sa convention de SHN avant la fin du mois d'octobre et ensuite la renvoyer au siège de la Fédération.
- L'inscription se fait au 1er novembre par arrêté ministériel et publication au journal officiel.
- Le sportif doit ensuite faire son suivi médical avant la fin de l'année civile sous peine de se voir retirer des listes officielles de manière automatique et radicale.

La liste large prévisionnelle a été présentée au comité directeur. Après discussion, celui-ci vote pour que trois joueurs ne figurent plus sur ces listes : Audrey BANDIERA, Romain FOURNIE et Cindy PEYROT. Pour cette dernière, son statut ELITE sur la liste 2017 fait qu'il est impossible de lui retirer le statut. Elle sera donc maintenue administrativement dans la liste.

Parcours de Performance Fédéral : P.P.F.

Le document de référence sur le Haut Niveau est en cours de rédaction avec plusieurs échanges avec notre interlocutrice Emmanuelle SARRON du Ministère des Sports. Le dispositif n'évoluera pas énormément dans sa logique. Le DTN présente simplement l'orientation de la structuration de l'encadrement des différents collectifs ce qui sera l'objectif essentiel de l'olympiade afin de maintenir le niveau des résultats des équipes de France. Les interlocuteurs du Haut Niveau du Comité Directeur seront en copie des différentes

versions du dossier. Seule la version finale sera envoyée à tout le comité directeur après passage devant la commission du Haut Niveau, prévu en novembre (Information depuis : Passage devant le groupe technique le jeudi 16 novembre à l'INSEP puis à la fin du mois devant la commission).

Il sera ensuite envoyé à toutes les régions car ils doivent le mettre dans leur convention régionale...

DEVELOPPEMENT

Masters jeunes :

La société Quarterback a envoyé un bilan satisfaisant pour les Masters jeunes 2017 ainsi qu'un presse book intéressant.

Actions humanitaires

Des demandes ont été faites pour recueillir des boules pour différents pays dont Djibouti, Cuba et Madagascar. Des actions seront entreprises au cours de la prochaine saison pour procéder à ces collectes et les faire envoyer dans ces pays.

Quotas CF TRIPLETTE JEUNES

Suite aux échanges avec le conseil de régions, le DTN attend le retour des régions sur les propositions envoyées. Ensuite un arbitrage sera nécessaire pour retomber sur le nombre maximum de 96 équipes dans chaque catégorie. Une simulation sera renvoyée à chaque région à la fin du mois d'octobre. Chaque région devra alors faire un retour pour le dispositif final puisse être validé par le comité directeur de la fin novembre et une présentation en AG en janvier.

Actions scolaires :

Section Sportive Scolaire : Une section Sportive Scolaire a été mise en place sur Valence au lycée Montesquieu. La convention sera signée le mercredi 27 novembre par le directeur d'Académie en présence des représentants de l'USEP et de l'UNSS. Dans le cadre de la journée nationale du Sport Scolaire, une animation pétanque sera organisée en collaboration avec le comité de la Drôme et la région Rhône-Alpes

UNSS : Lors de la dernière réunion de la Commission mixte, le Directeur National Adjoint, Jérôme Gilot, a annoncé que le nombre de licenciés UNSS Pétanque avait doublé. Ce développement a induit l'obligation de changer les modalités des compétitions qualificatives. Un document de synthèse sera bientôt disponible.

FORMATION

Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF1) :

Les directives du Brevet Fédéral 1^{er} degré vont être envoyées fin septembre. La procédure reste inchangée à celle de l'an passé ; seul l'extrait de casier judiciaire n°3 est rajouté dans les pièces à fournir dans le dossier d'inscription. Le BF1 est délégué aux comités régionaux sous les directives de la Direction Technique Nationale. Chaque comité régional décide de sa date de formation (formation à faire entre octobre 2017 et janvier 2018). L'examen est commun à tous les comités régionaux le premier weekend de février 2018 (soit le 3 ou le 4 février 2018). Les sujets d'examen seront envoyés par mail à chaque responsable de formation semaine 4.

Brevet Fédéral 2^{ème} degré (BF2) :

Le BF2 se déroulera sur deux centres : Bassens (33) et Dijon (21). La formation aura lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre et l'examen les 10 et 11 novembre 2017.

Il y a 12 candidats inscrits sur Bassens et 9 sur Dijon.

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) : CQP animateur Bouliste option Pétanque ou Sport-Boules

Le dossier est passé en instruction le 21 juin au CNOSF devant un binôme instructeur (un représentant du collège des employeurs et un représentant du collège des salariés). L'instruction a été validée. Le dossier a donc été présenté et validé à la sous-commission CQP le 3 juillet puis à la CPNEF (Commission Paritaire Nationale emploi formation) le 5 juillet. Il a ensuite été étudié par le ministère des sports. Nous n'avons pas eu de demande de modification.

Il va passer à la sous-commission sport de la CPC (Commission Paritaire Consultative) le 21 septembre puis en CPC le 4 octobre.

Ensuite, il restera un passage à la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) et enregistrement du diplôme au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Le CQP devrait être officialisé en mars 2018. A partir de cette date, la FFPJP pourra communiquer sur cette création et sur la mise en place de l'ouverture d'une formation. Le titulaire de ce CQP animateur Bouliste option Pétanque ou Sport-Boules pourra animer des séances de pétanque ou de Sport-Boules (selon l'option choisie) contre rémunération.

LABELLISATION des écoles de Pétanque :

La nouvelle campagne a été lancée début septembre. Toutes les écoles, même celles déjà labellisées doivent répondre à cette campagne pour prétendre à une labellisation pour les années 2018 et 2019. Cette année, le retour du président du comité départemental compte dans le nombre de point attribué (décernant de 0 à 3 étoiles).

Les bâches et diplômes seront distribués aux comités départementaux le vendredi matin du congrès à Mende. Les Présidents des Comités récupéreront aussi les kits offerts à toutes les NOUVELLES écoles de Pétanque labellisées 3 étoiles.

VIII. DIVERS

 Frais d'avocat : Suite au litige entre le journal MIDI LIBRE (Jean-Michel IZOARD) et Alain CANTARUTTI, ancien président de la FFPJP, une facture a été reçue au siège pour un montant de 3 600 €uros.

Après consultation de nos avocats, le Comité Directeur s'est prononcé sur la non prise en charge de cette facture par la FFPJP.

 Equipe de France aux Masters : Suite aux contrats signés avec les partenaires CIMM GAZ et CLIM AIR, il a été décidé de reverser aux joueurs l'intégralité des sommes hors taxes soit 2 000 € par joueurs.

 Proposition Planète Boules : suite au vote du comité directeur, la nouvelle proposition est refusée. Il est proposé de rester sur la participation actuelle.

 Demande de Monaco : relance de leur demande pour intégrer nos championnats de France. Cette demande est récurrente. Monaco ne représente qu'un seul club mais aussi une fédération qui participe aux championnats du monde, à la Coupe d'Europe des clubs. Le comité directeur vote contre à l'unanimité.

 Fondation ILONA : vient en aide aux enfants de nos licenciés en cas de difficulté. Afin de soutenir les différentes actions, il sera proposé au prochain congrès une participation des régions avec le versement d'un euro pour chaque joueur qualifié au championnat de France. Cela se ferait par la fiche financière.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel DESBOIS

